

## Espaces Verts Urbains - Espaces Naturels Sensibles - Demande de subvention au Département

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la mise en valeur des espaces verts urbains, de la préservation des milieux et des espèces, de la mise à disposition du public, deux projets ont été retenus par la Commission Environnement :

1°) la préservation et l'aménagement du Parc, Rue de la Famille, dans le cadre de la convention d'ouverture au public (article L 130.5 du Code de l'Urbanisme) :

Parc remarquable et unique dans le quartier des Cras/Chaprais, il est constitué d'un ensemble arboricole de qualité.

L'aménagement permettra de préserver ces arbres remarquables, d'accueillir les habitants du quartier et d'envisager une solution de gestion avec une entreprise d'insertion.

Estimation : 1 200 000 F.

2°) Aménagement et ouverture au public du Bois du Cerisier à Planoise

Bois et espace vert d'une superficie de 1,5 ha provenant des espaces non construits en bordure de la ZAC Saint-Laurent, il est un des derniers espaces verts naturels en bordure de Planoise.

Estimation : 250 000 F.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

1) adopter les deux projets présentés,

2) solliciter du Conseil Général du Doubs, pour ces deux projets, une aide au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles.

Dans le cas d'une décision favorable du Conseil Général, les subventions seront encaissées au budget supplémentaire de l'exercice en cours au chapitre 901.5.1053.94026.34000 et réaffectées, dès réception des notifications, au chapitre 901.5.235.94026.34000.

3) s'engager à réaliser et à financer la part de la Ville de Besançon dans le cadre des budgets primitifs à venir

4) s'engager à s'assurer de manière permanente l'ouverture au public de ces deux espaces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.